



www.afigese.fr

**Mémoire de l'AFIGESE
relatif à l'intégration des données révisées
dans les fichiers fiscaux transmis
aux collectivités locales**

**Publié par le groupe de travail « *Fiscalité et Dotations* »
le 26/05/2016**

La loi de finances rectificative 2015 prévoit l'intégration des valeurs locatives révisées dans les rôles 2017. Il en découle un impact sur le contenu des fichiers fiscaux transmis aux collectivités locales, en particulier la matrice cadastrale et le rôle de cotisation foncière des entreprises (CFE).

1. Vue d'ensemble des données révisées

1. Informations générales

1.1 Situation du local

- Département
- Commune
- N° et voie
- Bâtiment, entrée, étage, porte, parcelle d'assise
- Numéro de lot et quote- part (si le local est situé dans un immeuble en copropriété)

1.2 Désignation du propriétaire

- Nom, prénom
- Dénomination sociale
- Sigle*
- Identifiant fiscal ou SIREN*
- Adresse du propriétaire
- Noms, prénom et adresse du nu-propriétaire en cas d'usufruit

*données non communiquées dans les données MAJIC

2. Occupation du local

2.1 Nature de l'occupation

- D1 : local occupé par son propriétaire
- D2 : local occupé à titre gratuit
- D3 : local loué
- D4 : local en partie vacant
- D5 : local vacant

2.2 Occupants

- Numéro SIREN, nom et dénomination du ou des occupants

2.3 Activité principale exercée dans le local

2.4 Loyer annuel

3. Catégorie du local

3.1 Magasins et lieux de vente

- MAG1, MAG2, MAG3, MAG4, MAG5, MAG6, MAG7

3.2 Bureaux et locaux divers assimilables

- BUR1, BUR2, BUR3

3.3 Lieux de dépôt ou de stockage et parcs de stationnement

- DEP1, DEP2, DEP3, DEP4, DEP5

3.4 Ateliers et autres locaux assimilables

- ATE1, ATE2, ATE3

3.5 Hôtels et locaux assimilables

- HOT1, HOT2, HOT3, HOT4, HOT5

3.6 Etablissements de spectacles, de sports et de loisirs et autres locaux assimilables

- SPE1, SPE2, SPE3, SPE4, SPE5, SPE 6, SPE7

3.7 Etablissements d'enseignement et locaux assimilables

- ENS1, ENS2

3.8 Cliniques et établissements du secteur sanitaire et social

- CLI1, CLI2, CLI3, CLI4

3.9 Etablissements industriels n'ayant pas été évalués selon la méthode comptable

- IND1, IND2

3.10 Autres établissements

- EXC1

4. Consistance du local

- Répartition de la surface totale (hors parkings) : surfaces en m²

- o P1 : surface des parties principales du local
- o P2 : surface des parties secondaires couvertes
- o P3 : surface des parties secondaires non couvertes

- Espace de stationnement (parkings) : surfaces en m²

- o Pk1 : espaces de stationnement couverts
- o Pk2 : espaces de stationnement non couverts

5. Surfaces louées

- P4 : surface des parties principales louées
- P5 : surface des parties secondaires couvertes louées
- P6 : surface des parties secondaires non couvertes louées
- Pk3 : espaces de stationnement couverts loués
- Pk4 : espaces de stationnement non couverts loués

2. Intégration des données révisées dans les fichiers fiscaux transmis aux collectivités locales

Les données révisées détaillées ci-dessus devront être communiquées aux collectivités locales dès lors qu'elles seront intégrées dans les bases d'imposition conformément à l'article L 135 b du Livre des procédures fiscales. Ces données devront figurer dans les fichiers concernés suivants.

2.1 Matrice cadastrale (données MAJIC)

- Durant la période de double déclaration des propriétaires qui permet l'évaluation des locaux selon la méthode actuelle et selon la méthode révisée, la matrice cadastrale devra comporter les données d'évaluation relatives aux deux méthodes. Il serait souhaitable que l'ensemble des données révisées (telles qu'elles figurent dans la déclaration 6660 REV) soit porté à la connaissance des collectivités locales.
- Pour mémoire, la communication de la matrice cadastrale intervient chaque année en début de second semestre.

2.2 Rôle général de CFE

- A compter de l'intégration des données révisées dans les bases d'imposition de CFE, il sera nécessaire d'enrichir les données communiquées aux communes et aux EPCI en particulier sur le détail du calcul de la cotisation de CFE. Les collectivités devront être en mesure de comprendre l'imposition d'un redevable et de pouvoir expliquer et analyser l'impact de l'application des valeurs locatives révisées sur leur territoire.
- Le détail des données devra permettre :
 - l'identification du ou des locaux imposés (présence du numéro invariant et mention de la division fiscale appliquée si c'est le cas),
 - la compréhension du calcul de l'imposition aboutissant au montant de cotisation, dont :
 - la valeur locative révisée brute,
 - la valeur locative révisée neutralisée (VLRN),
 - le coefficient de neutralisation appliqué,
 - le détail du calcul du planchonnement : montant de la différence entre la valeur locative 70 actualisée et la valeur locative révisée neutralisée, montant de la valeur locative révisée neutralisée planchonnée,

- le détail du calcul du lissage : montant de la cotisation calculée avec une VL 70 revalorisée, montant de la cotisation calculée avec une VLRN planchonnée, montant du pas de lissage,
- l'indication de l'application ou non du planchonnement et du lissage par contribuable.

3. Impact de l'application des valeurs locatives révisées sur l'imposition à la base minimum

L'application des valeurs locatives révisées dans les bases d'imposition aura un impact sur les impositions à la base minimum que les collectivités locales ne sont pas en mesure d'évaluer tant que les données révisées ne leur auront pas été communiquées. Donc pas avant la communication de la matrice cadastrale 2017 (juillet/août 2017 si le calendrier actuel est maintenu).

Dans le cadre de l'évolution des périmètres intercommunaux au 1^{er} janvier 2017, de nombreux EPCI concernés pourront délibérer avant le 1^{er} octobre 2017 afin de fixer pour 2018 des seuils de base minimum.

Les EPCI devront donc engager en 2017 une réflexion sur les seuils de base minimum applicables en 2018 sans avoir connaissance de l'impact de l'application des valeurs locatives révisées sur la CFE des contribuables de leur territoire. Une analyse fine ne sera possible qu'à partir de la communication du rôle de CFE 2017 soit au 4^{ème} trimestre 2017.

- Dans la mesure où les valeurs locatives révisées seraient effectivement intégrées aux bases d'imposition en 2017, il serait nécessaire de décaler la date de délibération sur les seuils de base minimum pour 2018 à la date de vote des taux 2018 pour permettre aux EPCI de pouvoir délibérer en toute connaissance et avec la visibilité nécessaire.
- Pour une meilleure appréhension de l'impact des décisions en matière de cotisations minimum, il serait également nécessaire de préciser dans le rôle général de CFE le montant de chiffre d'affaires par contribuable. Ceci permettrait aux collectivités locales de produire des simulations plus fines et de répondre au souhait des élus locaux de disposer d'éléments très précis en matière d'aide à la décision.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION D'UN LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

(article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010)

Service destinataire

Réservé à l'administration

Département Commune

Invariant Clé

1. Informations générales (à compléter)

1.1. Situation du local

- Département : Commune :
- N° : Voie :
- Bâtiment : Entrée : Étage : Porte : Parcelle d'assise :
- Si le bien est situé dans un immeuble en copropriété, merci de préciser les numéros de lot et quote-parts :
 - Numéro de lot : Quote-part : Numéro de lot : Quote-part :
 - Numéro de lot : Quote-part : Numéro de lot : Quote-part :
 - Numéro de lot : Quote-part : Numéro de lot : Quote-part :

1.2. Désignation du propriétaire (ou de l'usufruitier)

- Nom : Dénomination sociale :
- Prénom : Sigle :
- Identifiant fiscal ou SIREN :
- Adresse du propriétaire :
- En cas d'usufruit : nom, prénoms et adresse du nu-propriétaire :

2. Occupation du local (à compléter)

2.1. Nature de l'occupation

Au 1^{er} janvier de l'année, le local était (vous pouvez cocher plusieurs cases parmi les rubriques D1 à D5) :
occupé par son propriétaire D1 occupé à titre gratuit D2 loué D3 en partie vacant D4 vacant D5

2.2. Occupant(s) Précisez le numéro SIREN et le nom ou la dénomination du ou des occupants actuels (en lettres majuscules)

Numéro SIREN	Nom ou dénomination du ou des occupants
1 <input type="text"/>	<input type="text"/>
2 <input type="text"/>	<input type="text"/>
3 <input type="text"/>	<input type="text"/>
4 <input type="text"/>	<input type="text"/>
5 <input type="text"/>	<input type="text"/>

2.3. Activité principale exercée dans le local

(en lettres majuscules)

2.4. Loyer annuel

Si le local est loué, précisez le montant annuel¹ du loyer de l'année

€

(ne pas mettre les centimes)

¹ Il s'agit du loyer annuel correspondant au local nu (hors équipements éventuels), hors charges et hors taxes. En cas de pluralité d'occupants dans un même local, indiquez le montant total des loyers des différents occupants. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice.

3. Catégorie du local (à compléter)

ATTENTION : COCHEZ UNE SEULE CASE parmi les rubriques 3.1 à 3.10 (à l'aide d'une croix ☒) correspondant à l'activité principale exercée dans le local

Exemple : vous êtes propriétaire d'un magasin sur rue disposant d'un parking réservé à la clientèle => cochez uniquement la case MAG 1

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice

3.1. MAGASINS ET LIEUX DE VENTE

- Boutiques et magasins sur rue (exemples : commerces, restaurants, cafés ou agences bancaires pour une surface principale inférieure à 400 m²) MAG 1
- Commerces sans accès direct sur la rue (surface principale inférieure à 400 m²) MAG 2
- Magasins appartenant à un ensemble commercial (surface principale inférieure à 400 m²) MAG 3
- Magasins de grande surface (surface principale comprise entre 400 et 2 499 m²) MAG 4
- Magasins de très grande surface (surface principale égale ou supérieure à 2 500 m²) MAG 5
- Stations-service, stations de lavage et assimilables MAG 6
- Marchés MAG 7

3.2. BUREAUX ET LOCAUX DIVERS ASSIMILABLES

- Locaux à usage de bureaux d'agencement ancien BUR 1
- Locaux à usage de bureaux d'agencement récent BUR 2
- Locaux assimilables à des bureaux mais présentant des aménagements spécifiques BUR 3

3.3. LIEUX DE DÉPÔT OU DE STOCKAGE ET PARCS DE STATIONNEMENT

- Lieux de dépôt à ciel ouvert et terrains à usage commercial ou industriel DEP 1
- Lieux de dépôt couverts DEP 2
- Parcs de stationnement à ciel ouvert DEP 3
- Parcs de stationnement couverts DEP 4
- Installations spécifiques de stockage DEP 5

3.4. ATELIERS ET AUTRES LOCAUX ASSIMILABLES

- Ateliers artisanaux ATE 1
- Locaux utilisés pour une activité de transformation, de manutention ou de maintenance ATE 2
- Chenils, viviers et autres locaux assimilables ATE 3

3. Catégorie du local (à compléter)

ATTENTION : COCHEZ UNE SEULE CASE parmi les rubriques 3.1 à 3.10 (à l'aide d'une croix ☒) correspondant à l'activité principale exercée dans le local

Exemple : vous êtes propriétaire d'un magasin sur rue disposant d'un parking réservé à la clientèle => cochez uniquement la case MAG 1

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice

3.5. HÔTELS ET LOCAUX ASSIMILABLES

- Hôtels « confort » (4 étoiles et plus, ou confort identique) HOT 1
- Hôtels « supérieur » (2 ou 3 étoiles, ou confort identique) HOT 2
- Hôtels « standard » (1 étoile, ou confort identique) HOT 3
- Foyers d'hébergement, centres d'accueil, auberges de jeunesse HOT 4
- Hôtels clubs, villages de vacances et résidences hôtelières HOT 5

3.6. ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLES, DE SPORTS ET DE LOISIRS ET AUTRES LOCAUX ASSIMILABLES

- Salles de spectacles, musées et locaux assimilables SPE 1
- Établissements ou terrains affectés à la pratique d'un sport ou à usage de spectacles sportifs SPE 2
- Salles de loisirs diverses SPE 3
- Terrains de camping confortables (3 étoiles et plus, ou confort identique) SPE 4
- Terrains de camping ordinaires (1 ou 2 étoiles, ou confort identique) SPE 5
- Établissements de détente et de bien-être SPE 6
- Centres de loisirs, centres de colonies de vacances, maisons de jeunes SPE 7

3.7. ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LOCAUX ASSIMILABLES

- Écoles et institutions privées exploitées dans un but non lucratif ENS 1
- Établissements d'enseignement à but lucratif ENS 2

3.8. CLINIQUES ET ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

- Cliniques et établissements hospitaliers CLI 1
- Centres médico-sociaux, centres de soins, crèches, halte-garderies CLI 2
- Maisons de repos, maisons de retraite (médicalisées ou non) et locaux assimilables CLI 3
- Centres de rééducation, de thalassothérapie, établissements thermaux CLI 4

3.9. ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS N'ÉTANT PAS ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE COMPTABLE

- Établissements industriels nécessitant un outillage important autres que les carrières et assimilés IND 1
- Carrières et établissements assimilables IND 2

3.10. AUTRES ÉTABLISSEMENTS

- Locaux ne relevant d'aucune des catégories précédentes par leurs caractéristiques sortant de l'ordinaire EXC 1

4. Consistance du local (à compléter)

Répartissez la surface totale du local selon son utilisation.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice.

Répartition de la surface totale (hors parkings)		Surfaces (arrondies au m ² inférieur)	
P1	Surface des parties principales du local Il s'agit des surfaces essentielles à l'exercice de l'activité	P1	<input type="text"/> m ²
P2	Surface des parties secondaires couvertes Il s'agit des surfaces moins importantes pour l'exercice de l'activité	P2	<input type="text"/> m ²
P3	Surface des parties secondaires non couvertes Il s'agit essentiellement de dépôts et lieux de stockage	P3	<input type="text"/> m ²
Espaces de stationnement (parkings)		Surfaces (arrondies au m ² inférieur)	
Pk1	Espaces de stationnement couverts	Pk1	<input type="text"/> m ²
Pk2	Espaces de stationnement non couverts	Pk2	<input type="text"/> m ²

5. Surfaces louées (à compléter uniquement si les surfaces louées sont différentes du cadre 4)

Indiquez les surfaces louées si elles sont différentes du cadre ci-dessus (si votre local est partiellement loué).

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice.

Surface des parties principales louées P4 <input type="text"/> m ²	Surface des parties secondaires couvertes louées P5 <input type="text"/> m ²	Surface des parties secondaires non couvertes louées P6 <input type="text"/> m ²
	Espaces de stationnement couverts loués Pk3 <input type="text"/> m ²	Espaces de stationnement non couverts loués Pk4 <input type="text"/> m ²

6. Signature (à compléter)

• Votre n° de téléphone :

A, le

• Votre adresse électronique :

.....@.....

Signature (indiquez le nom, la qualité et l'adresse du signataire si celui-ci n'est pas le propriétaire)

Observations éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....